

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 juin 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 7 juin 2022, à 20 h, à la salle de l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1
Mme Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2
Mme Denise Houle - conseillère siège no 3
M. Steven R. Deshaies – conseiller siège no 4
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 5
M. Bernard Philipps- conseiller siège no 6

Est également présente :

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

2022-06-86

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE séances du conseil se tient devant public et que ;

La séance est déclarée ouverte à 20h01.

Adoptée.

2022-06-087

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



**MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 7 juin 2022 à 20 h**

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022

4. Communiqués et correspondance

4.1 Tableau des correspondances reçues en mai 2022

5. Administration et finances

5.1. Liste des comptes à payer

5.2. Dépôt- Activités de fonctionnement à des fins fiscales

5.3. Dépôt de la formation des élus au code d'éthique

5.4. Autorisation pour divers achats

5.5. Vacances d'étés 2022

6. Travaux publics

6.1 Déneigement 2022

7. Loisirs et culture

7.1 Autorisation pour agrandir terrain de pétanque et améliorer jeu de fer

7.2 Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture de la ville de Victoriaville

8. Sujets divers (demeure ouvert)
9. Rapport des élus
10. Période de questions
11. Levée de la séance

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-06-088

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE le projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance et qu'il a été publié sur le site web de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Bernard Phillips
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Les correspondances de mai ont été remis aux élus, celles-ci peuvent être consultées au bureau municipal.

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

2022-06-089

CONSIDÉRANT QUE LES conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et greffière-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée.

5.2 DÉPÔT- ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	
Taxes	35 771.89 \$
Divers (Location de salle)	320,00 \$
Divers (MAPAQ)	58 233.61 \$
Total	94 325.50 \$
<u>Dépenses</u>	
Paies élus	2 439.37 \$
Salaires employés	4 634.45 \$
Comptes payés	32 032.32 \$
Paiement émis	2 751.52 \$
Total	41 857.66 \$

5.3 DÉPÔT- FORMATION DES ÉLUS AU CODE D'ÉTHIQUE

Il est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière que les élus ont complété leur formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie municipale (LEDMM) conformément à l'article 15.

5.4 AUTORISATION POUR DIVERS ACHATS

2022-06-090

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue avec son équipe municipale l'entretien du terrain et bâtiments ;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à acheter les items suivants : Un coupe herbe avec accessoires ,2 bidons pour diesel, peinture pour foyer extérieur, peinture pour jeux extérieur, un compresseur, photos pour salle communautaire, boules de pétanque, cadenas pour coffre de pétanque;

Adoptée

5.5 Vacances d'été 2022

2022-06-091

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière prends 2 semaines de vacances aux semaines de la construction;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la fermeture du bureau municipale pour la dernière semaine de juillet et la première semaine d'août 2022.

Adoptée

6. Travaux publics

6.1 Déneigement 2022

CONSIDÉRANT QUE les contrats de déneigement sont tous parvenus à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire octroyer le contrat seulement pour un an et procéder sur invitation tel que lui permet son règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement se divise en trois parties distinctes : Les stationnements, le Lac Ginette et les rangs (incluant la rue du Pont.)

2022-06-092

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à envoyer des demandes de soumissions sur invitation pour le déneigement 2022-2023 en trois parties distinctes : Les stationnements, le Lac Ginette et les rangs (incluant la rue du Pont.)

Adoptée

7. Loisirs et Culture

7.1 Autorisation pour agrandir terrain de pétanque et améliorer le jeu de fer

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs joueurs de pétanque et de fer;

2022-06-093

CONSIDÉRANT QUE le terrain de pétanque n'est pas assez grand et que le jeu de fer nécessite une amélioration;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut avec son tracteur et ses bénévoles améliorer eux même le terrain;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Le conseil autorise l'achat de la poussière de pierre pour l'agrandissement du terrain de pétanque et l'achat de carré en métal pour le terrain de fer.

Adoptée

7.2 Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture de la ville de Victoriaville

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture de la ville de Victoriaville se termine en 2022;

CONSIDÉRANT QUE seulement 6 citoyens l'ont utilisé en 2021;

2022-06-094

CONSIDÉRANT QUE ce service aura coûté en 5 ans 17 857.12\$ et qu'il est possible de payer à la pièce. Soit 350\$ plus taxes environ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut décider du pourcentage de remboursement aux citoyens sur présentation de la facture et de la preuve de paiement.

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE le Conseil municipal demande à la directrice générale et greffière-trésorière d'aviser par écrit la ville de Victoriaville que l'entente intermunicipale 179-12-17 concernant les loisirs et la culture ne sera pas renouvelée.

QUE le conseil remboursera à un pourcentage de 100 %.
les citoyens, citoyennes qui présenteront une facture ainsi qu'une preuve de paiement à une inscription aux loisirs et culture de la ville de Victoriaville.

QUE le versement final de cette entente aura lieu à l'automne 2022.

Adoptée

8.Sujets divers (demeure ouvert)

8.1 Demande de nettoyage des fossés par Lemieux.

2022-06-095

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lemieux a subi des dommages à leur ponceau de chemin suite à des travaux du CN qui ont déposés du concassé sur le côté ouest du rang des Cyprès;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lemieux a le choix de soit changé le dit ponceau ou bien de nettoyé les fossés existants pour que les eaux s'écoulent vers la rivière Sauvage, donc vers Maddington;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la municipalité de Lemieux demande aux élus de Maddington Falls d'accepter qu'ils puissent nettoyer les fossés de plus ou moins 20 mètres qui sont sur le territoire de Maddington Falls pour se rendre à la Rivière Sauvage et ce au frais de la municipalité de Lemieux.

CONSIDÉRANT QU'il se peut qu'un propriétaire de Maddington Falls soit touché par ses travaux et qu'ils doivent refaire un ponceau chez ce citoyen et ce au frais de Lemieux;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE la municipalité de Maddington Falls autorise seulement un nettoyage de fossé de plus ou moins 20 mètres sur son territoire afin d'enlever les sédiments qui empêchent l'écoulement normale des eaux vers la Rivière Sauvage et non un creusement de fossé;

QUE la municipalité de Maddington Falls ne payera aucune charge en lien avec ce nettoyage, le tout sera au frais de Lemieux et sera aussi accompli par Lemieux et ce même sur le plus ou moins 20 mètres à Maddington Falls;

QU'aucun frais en lien avec ce dossier ne peut être chargé à un de nos citoyens. Si un ponceau de citoyen devrait être refait à cause de ce nettoyage de fossé ce sera au frais de Lemieux et sous sa responsabilité;

QUE des photos avant et après des travaux seront prises par Maddington Falls;

QUE la responsabilité de ses travaux sera à 100% à Lemieux en cas de poursuite concernant des travaux de nature humaine ayant influencé l'écoulement des eaux vers la Rivière Sauvage ou de l'effritement de terrain par suite des travaux.

Adoptée

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-06-096

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps

QUE la séance soit levée à 21h15

Adoptée

Patrice Morin,
Maire

Lisa Lee Farman
Directrice générale/
greffière-trésorière

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le 6 juillet 2022